

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

*ARRETE N° 2021-012*

**PORTANT ETABLISSEMENT DE LA LISTE D'APTITUDE « PROMOTION INTERNE 2021 »  
POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL**

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE,

VU La Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, modifiée,

VU le Décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale, articles 17, 17-1 et 18,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des TECHNICIENS TERRITORIAUX articles 7 et 12,

VU les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au centre de gestion,

VU l'avis émis par la commission de promotion interne catégorie B, en sa séance du 21 janvier 2021,

- A R R E T E -

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude départementale « promotion interne » établie à compter du **21 janvier 2021** pour l'accès au grade de **TECHNICIEN TERRITORIAL** est arrêtée de la façon suivante :

LHERNAULT Stéphane

Gaillon

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera transmis au Préfet de l'Eure

*Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A EVREUX, LE 21 Janvier 2021

Pascal LEHONGRE

Président du Centre de Gestion



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-282700020-20210121-ARLA2021012-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2021